

La politique alimentaire des villes suisses #3



La politique alimentaire de la ville de Bienne

Stratégies, activités, mesures et conditions-cadres

Bettina Scharrer, Fabia Lüthi

Juin 2024

Citation :

Scharrer B, Lüthi F. 2024. *La politique alimentaire de la ville de Bienne. Stratégies, activités, mesures et conditions-cadres*. La politique alimentaire des villes suisses #3. Berne, Suisse : Centre for Development and Environment (CDE), avec Bern Open Publishing (BOP). <https://doi.org/10.48350/196724>.

Autrices : Bettina Scharrer, Fabia Lüthi (CDE)

Édition formelle : Chiara Heiss (CDE)

Traduction de l'allemand : DeepL Pro

Relecture : Gilles Bolliger (Traduction)

Photo de couverture : Antal Thoma

Disponibilité : La publication est disponible sur: <https://doi.org/10.48350/196724>

Cette publication est aussi disponible en allemand.

Contact : bettina.scharrer@unibe.ch

DOI : 10.48350/196724

© 2024, les autrices

Ce rapport est mis à disposition sous Licence 'Creative Commons Attribution' International 4.0 (CC BY 4.0). Les termes de cette licence sont consultables sur <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>. Utilisation commerciale des contenus de cet ouvrage autorisée sur demande auprès des autrices.

Centre for Development and Environment (CDE)

Université de Berne

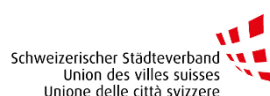
Mittelstrasse 43

3012 Berne

Suisse

www.cde.unibe.ch

Ce Working Paper est le fruit d'une étude comparative et d'un échange d'expériences sur les stratégies et les activités de gouvernance alimentaire urbaine. Réalisée par le Centre for Development and Environment, cette étude a bénéficié de la collaboration des villes partenaires du projet : Bâle, Berne, Bienne, Fribourg, Genève, Lausanne, St-Gall, Winterthour et Zurich. Le financement de l'étude comparative a été assuré par la Fondation Mercator Suisse et les villes partenaires du projet.



Cette étude comparative s'inscrit dans le cadre du co-projet transdisciplinaire «Les villes, moteurs de systèmes alimentaires durables». Mené conjointement par le Centre for Development and Environment (CDE) de l'Université de Berne et la Haute école spécialisée bernoise, la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL, ce co-projet a été financé principalement par la Fondation Mercator Suisse.

Table des matières

Introduction.....	5
1 Cadre légal et lignes directrices générales pour une alimentation durable	6
1.1 Ancrage légal.....	6
1.2 Exigences relatives aux marchés publics	7
1.3 Lois non contraignantes transnationales.....	8
1.3.1 Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan MUFPP	8
2 Politique et administration	8
2.1 Stratégie et programmes pour un système alimentaire urbain durable	8
2.2 Intégration de la thématique dans les structures administratives et les ressources de la ville ..	9
2.3 Interventions parlementaires et initiatives déposées par la société civile sur cette thématique	11
2.4 Appartenance à des initiatives et à des réseaux interurbains	13
3 Marchés publics et restauration collective publique	13
3.1 Restauration collective.....	13
3.1.1 Directives sur les parts de labels, les repas selon la pyramide, les parts de nourriture à base de plantes	14
3.1.2 Déchets alimentaires	15
3.1.3 Subventionnement de menus durables	15
3.2 Autres éléments concernant les marchés publics et les appels d'offres	15
4 Promotion des structures de vente directe, du régionalisme et de la transparence	15
4.1 Soutien les initiatives visant à redéfinir les relations entre les consommateur-trice-s et les producteur-trice-s.....	15
4.1.1 Marchés couverts, magasins pop-up, plateformes internet, épicerie participative, ACP	16
4.2 Marchés hebdomadaires	16
4.3 Promotion des labels régionaux	16
4.4 Projets pour le développement régional (PDR)	17
4.5 Promotion de la durabilité et de la provenance régionale dans la restauration.....	17
4.6 Plateformes d'achat, de logistique et de mise en réseau pour les exploitations agricoles et la restauration	18
4.7 Soutien logistique pour la vente directe.....	18
4.8 Promotion de structures de transformation à usage collectif.....	18
5 Surfaces agricoles utiles en mains publiques et agriculture urbain.....	18
5.1 Gestion des terres et des exploitations agricoles	18
5.2 Promotion du jardinage urbain et des jardins communautaires.....	18
5.3 Surfaces agricoles utiles et jardins familiaux de la Bourgeoisie de Bienne	20
6 Sensibilisation et éducation	20

6.1	Campagnes et informations pour une alimentation durable et thèmes associés.....	20
6.1.1	Événements	21
6.1.2	Soutien aux lieux d'échange et d'apprentissage	21
6.1.3	Maison de l'alimentation.....	21
6.1.4	Intégration de la thématique dans l'enseignement scolaire, fermes-écoles et jardins scolaires	21
6.2	Formation professionnelle et continue	22
7	Réseaux et participation de la société civile.....	22
7.1	Soutien aux mouvements de la société civile et à la coopération en matière de recherche pour une alimentation plus durable	22
7.2	Participation à la mise en place d'un conseil de l'alimentation ou d'un forum sur l'alimentation	22
7.3	Autres projets de la société civile (sélection)	22
	Résumé et conclusion.....	23
8	Bibliographie et sources.....	25
8.1	Actes législatifs de la Confédération suisse	25
8.2	Actes législatifs du canton de Berne	25
8.3	Actes législatifs de la Ville de Bienne	25
8.4	Interventions parlementaires et initiatives de la Ville de Bienne.....	25
8.5	Publications officielles.....	27
8.6	Sites Internet.....	28
8.7	Interviews.....	29

Introduction

62% de la population suisse vit aujourd'hui en ville, et 22% de personnes supplémentaires vivent sous influence directe des centres urbains. Au total, environ 85% de la population suisse réside donc dans des villes et leurs agglomérations.¹ Par conséquent, les villes sont des actrices extrêmement importantes qui peuvent contribuer de manière décisive à la transformation de nos systèmes alimentaires non durables. Elles développent pour ce faire des stratégies ciblées, prennent des mesures et utilisent des leviers évidents pour exercer une influence directe, par exemple au travers de la restauration collective publique. De nombreuses villes ont désormais pris conscience de la marge de manœuvre dont elles disposent et accordent plus de poids à la politique alimentaire dans leur agenda communal pour tenir compte de la durabilité et des objectifs climatiques.

Il n'existait jusqu'à présent aucune étude comparative détaillée sur la gouvernance alimentaire urbaine en Suisse recensant de manière systématique les différentes stratégies et activités des grandes villes et examinant l'importance et l'impact des mesures et projets en cours en la matière. Dans le cadre du projet transdisciplinaire « *Les villes, moteurs de systèmes alimentaires durables* » mené conjointement par le Centre for Development and Environment CDE de l'Université de Berne et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires BFH-HAFL, ces thématiques importantes sont abordées dans le premier lot de travail du projet, et la politique de gouvernance alimentaire urbaine des villes partenaires du projet, à savoir Bâle, Berne, Bienne, Fribourg, Genève, Lausanne, Saint-Gall, Winterthour et Zurich, est étudiée.

Les stratégies de gouvernance alimentaire urbaine et les activités en cours dans les villes impliquées ont été répertoriées au moyen de recherches approfondies et systématiques sur la base de documents et de sites Internet. Les résultats d'entretiens semi-standardisés conduits par des experts avec les personnes responsables et les représentants des neuf villes partenaires ont permis de compléter ces données. Les résultats présentés dans les neuf *Working Papers* ou documents de travail - un par ville partenaire - sont, de plus, marqués par l'important échange transdisciplinaire de connaissances qui a eu lieu essentiellement lors d'ateliers réunissant les neuf villes partenaires.

La série de documents de travail informe sur l'état d'avancement des stratégies et des activités de gouvernance alimentaire ainsi que sur les mesures et les conditions cadres légales dans les différentes villes. Toutes les villes ont été analysées à l'aune des mêmes catégories, en tenant compte des champs d'action offrant des leviers de transformation. La table des matières des neuf documents de travail est donc identique.

La série de documents de travail offre une base solide pour l'élaboration d'un livre blanc sur les stratégies de gouvernance alimentaire urbaine des villes suisses, document qui constituera une synthèse des connaissances acquises à travers l'expérience des différentes villes et le processus transdisciplinaire. Les stratégies mises en œuvre par le biais d'activités, de mesures et de projets doivent également être classées et évaluées en fonction de leur impact. Les stratégies particulièrement prometteuses ayant un potentiel de développement seront identifiées, présentées à titre d'exemple de bonnes pratiques pour les différents champs d'action et mises à disposition de toutes les communes intéressées. Il s'agit également de montrer les obstacles à la mise en œuvre et comment ils peuvent être surmontés.

L'ensemble du projet avec tous les lots de travail est soutenu financièrement par la Fondation Mercator Suisse, et l'étude comparative avec analyse de documents est soutenue, en plus, par les neuf villes partenaires susmentionnées et par l'Union des Villes Suisses. Les lots de travail 2 et 3 qui analysent le système alimentaire de la ville de Berne ainsi que l'accès des personnes touchées par la pauvreté à des aliments sains à Berne sont également soutenus, outre par la Fondation Mercator, par la Ville de Berne et par la société « Oekonomische Gemeinnützige Gesellschaft Bern » (OGG Bern).

¹ [Confédération suisse, Office fédéral de la statistique OFS \(2023\) : Répartition spatiale](#)

1 Cadre légal et lignes directrices générales pour une alimentation durable

1.1 Ancrage légal

En matière d'alimentation, la ville de Bienne s'appuie de manière générale sur la stratégie « Bienne 2030 »². Cette stratégie adoptée en 2019 par le Conseil municipal définit la vision pour le développement de la ville en cinq orientations stratégiques. La cinquième orientation stratégique exige que Bienne adopte un comportement respectueux du climat et poursuive les objectifs de l'Accord de Paris et de la Confédération. Conformément à la Stratégie climatique 2050, les émissions de la ville de Bienne doivent ainsi notamment être réduites de 50% au total d'ici 2030 par rapport à 2010.³

Dans son règlement sur la protection du climat, la ville de Bienne s'engage clairement à respecter l'Accord de Paris sur le climat et à prendre des mesures qui contribuent à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Selon l'article 2, l'objectif de zéro net doit être atteint sur l'ensemble du territoire de la ville par une réduction progressive jusqu'en 2050 au plus tard. De plus, il est stipulé que la ville doit disposer d'une infrastructure climatiquement neutre et d'une administration sans impact sur le climat jusqu'en 2040 au plus tard. L'article 3 comprend différentes mesures, notamment la sensibilisation de la population à la crise climatique et à l'urgence des mesures, la minimisation des émissions grises sur le territoire de la ville ainsi que la prise en compte de la compatibilité sociale de ces mesures. Dans l'article 4, la ville s'engage à développer une stratégie climatique, à fixer des objectifs intermédiaires, à vérifier périodiquement l'efficacité de la stratégie ainsi qu'à remanier cette dernière si nécessaire.⁴

Le règlement et la stratégie climatique qui en découle donnent indirectement le mandat de prendre des mesures dans le domaine de l'alimentation, les émissions de gaz à effet de serre dues à un système alimentaire non durable jouant un rôle important.

En outre, il existe à Bienne un mandat très spécifique en matière d'alimentation qui est unique en Suisse et qui a été initié par l'initiative populaire communale « Pour une alimentation saine » lancée en 2015. Celle-ci a abouti à l'édiction du « 8.1-1 Règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales »⁵ qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Le projet municipal pour la mise en œuvre du règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales a été adopté à une large majorité (84% de oui) et avec une participation de 45% lors de la votation du 26 septembre 2021.⁶

Le règlement régit l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales telles que les écoles à journée continue, les crèches et les établissements pour personnes âgées. L'élément central du règlement, les principes pour la préparation et la conservation de repas sains, est réglé à l'article 3 :⁷

Principes régissant la préparation et la conservation de repas sains

¹ L'alimentation est équilibrée et adaptée aux besoins des différents groupes d'âges.

² Les repas sont préparés à base de produits frais en fonction des saisons et, dans la mesure du possible, cultivés en agriculture biologique par des productrices et producteurs locaux ou régionaux.

³ Si des repas sont livrés à des établissements cités à l'art. 1 par la cuisine d'un autre de ces établissements ou, selon art. 2, par une cuisine centrale, la conservation et la préparation sont organisées de telle sorte que la qualité des aliments ne s'en trouve pas altérée, tant du point de vue de leurs composants que de leur consistance.

⁴ Des récipients à usages multiples sont utilisés pour la préparation, la conservation et la livraison des repas, tandis que les substances nocives pour la santé sont écartées.

⁵ Le personnel des établissements cités à l'art. 1 est informé sur les principes de l'alimentation et sensibilisé en conséquence.

La mise en œuvre précise du règlement est décrite plus en détail aux chapitres 2.1., 2.2 et 3.1.1.

² [Ville de Bienne \(2019\) : Bienne 2030. Vision et orientations stratégiques pour le développement de la ville](#)

³ [Ville de Bienne \(2020\) : Stratégie climatique 2050. partie protection du climat, p. 4.](#)

⁴ [Ville de Bienne \(2020\) : RDCo 8.2-5 Règlement sur la protection du climat de la Ville de Bienne.](#)

⁵ [Ville de Bienne \(2016\) : RDCo 8.1-1 Règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales.](#)

⁶ [Ville de Bienne \(2021\) : News. Résultats de la votation du 26 septembre 2021.](#)

Après l'adoption du « Règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales », le comité d'initiative a retiré l'initiative qui s'opposait initialement à la méthode de production « ligne froide » ou « cook and chill ».

⁷ [Ville de Bienne \(2016\) : RDCo 8.1-1 Règlement sur l'alimentation saine](#)

1.2 Exigences relatives aux marchés publics

Niveau fédéral

La loi fédérale sur les marchés publics (LMP) révisée en 2019 porte une attention accrue aux aspects écologiques et aux trois dimensions de la durabilité comparativement à la version précédente. Cela se reflète déjà dans la définition du but à l'art. 2 a. LMP : « La présente loi vise les buts suivants :

- a. une utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables ».⁸

Des dispositions légales relatives à la protection de l'environnement jouent également un rôle dans trois autres articles. L'art. 12 LMP dispose que les marchés publics ne sont attribués qu'aux soumissionnaires qui respectent les prescriptions légales locales en matière de protection des ressources naturelles et de l'environnement. Par conséquent, le droit fédéral de l'environnement doit être respecté en Suisse et les conventions internationales sur la protection de l'environnement désignées par le Conseil fédéral doivent être respectées à l'étranger.⁹ En cas de non-respect de ces dispositions, l'art. 44 LMP prévoit l'exclusion des soumissionnaires d'une procédure d'adjudication ou la révocation d'une adjudication.¹⁰ De plus, selon l'art. 30 LMP, l'adjudicateur peut prévoir des « spécifications techniques visant à la conservation des ressources naturelles ou à la protection de l'environnement ».¹¹ L'art. 29, al. 1 LMP énumère les critères d'attribution, parmi lesquels figure désormais la durabilité. De plus, l'art. 29, al. 4 LMP dispose que « Les prestations standardisées peuvent être adjudgées sur la base du seul critère du prix total le plus bas, pour autant que les spécifications techniques concernant les prestations permettent de garantir le respect d'exigences élevées en matière de durabilité sociale, écologique et économique. »

Niveau cantonal

Le droit des marchés publics harmonisé et modernisé à l'échelle de la Suisse s'applique également dans le canton de Berne depuis le 1^{er} février 2022. Le canton de Berne reprend l'accord intercantonal sur les marchés publics révisé, à l'exception de la réglementation des compétences en matière de recours.¹² Il n'a pas adhéré à l'AIMP 2019 en tant que membre, mais applique cet accord comme droit cantonal avec ses propres voies de droit.¹³ L'ordonnance sur l'accord intercantonal révisé contient désormais des critères de durabilité. L'art. 2a de l'AIMP 2019 dispose que l'accord vise « une utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables ».¹⁴

L'article 6a de l'*Ordonnance sur l'organisation des marchés publics (OOMP) (RSB 731.22)*¹⁵ contient également un article spécifique sur la durabilité :

Art. 6a* Durabilité

¹ Les services d'achat prennent en considération le caractère durable des prestations achetées.

² Ils prévoient à cette fin des critères correspondants ou des spécifications techniques, pour autant que cela n'implique pas une restriction excessive de la concurrence.

³ Ils tiennent compte dans le prix, lorsque c'est possible, de tous les coûts pendant et après la durée d'utilisation prévue de la prestation.

Niveau ville

Le droit des marchés publics de la ville de Bienne se base sur le droit des marchés publics du canton de Berne (voir niveau cantonal). Le Règlement sur les soumissions du 23.10.03 de la ville de Bienne règle le champ d'application des marchés publics. Il ne prévoit pas de valeurs seuils propres dépassant celles de la

⁸ [Confédération suisse \(2019\) : RO 2020 641 Loi fédérale sur les marchés publics \(LMP\), p. 641.](#)

⁹ Ibid. p. 647f.

¹⁰ Ibid. p.662f.

¹¹ Ibid. p.657.

¹² [Canton de Berne \(2021\) : RSB 731.2 Loi sur l'adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics \(AIMP\).](#)

¹³ [DTAP \(2023\) : AIMP révisé \(AIMP 2019\).](#)

¹⁴ [Canton de Berne \(2019\) : RSB 731.2-1 Accord intercantonal sur les marchés publics \(AIMP\).](#)

¹⁵ [Canton de Berne \(2014\) : RSB 731.22 Ordonnance sur l'organisation des marchés publics \(OOMP\).](#)

loi cantonale sur les marchés publics.¹⁶ Un groupe de travail a examiné à l'attention du Conseil municipal l'organisation des achats publics de la ville et a élaboré des lignes directrices pour la promotion des achats durables. La Ville de Bienne ne possède actuellement pas de centrale d'achat.¹⁷ La motion 20200254 « Appels d'offres durables » demande que le règlement municipal sur les soumissions soit adapté aux objectifs climatiques et au règlement sur la protection du climat. La motion a été adoptée par le Conseil municipal, de sorte qu'un projet doit être élaboré.¹⁸

1.3 Lois non contraignantes transnationales

1.3.1 Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan MUFPP

Une adhésion au Pacte de Milan n'entre actuellement pas en ligne de compte pour la Ville de Bienne.¹⁹

2 Politique et administration

2.1 Stratégie et programmes pour un système alimentaire urbain durable

La **Stratégie climatique 2050** de la Ville de Bienne²⁰ traite le sujet de l'alimentation durable au chapitre 4.4, dans le champ d'action « Réduire les émissions dues à la consommation ». Il n'existe actuellement pas de stratégie alimentaire séparée et spécifique. Selon Nicole Witschi, cheffe de projet et coordinatrice de Cité de l'énergie auprès du Service de l'environnement de la Ville de Bienne, l'élaboration d'une stratégie alimentaire propre nécessiterait un mandat politique clair ainsi que davantage de ressources humaines et financières.²¹

La Stratégie climatique 2050 formule des mesures et des orientations stratégiques qui doivent permettre d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 sur le territoire de la ville et d'ici 2040 pour l'administration municipale.²²

L'orientation : « Réduire les émissions dues à la consommation » met l'accent sur la sensibilisation et la communication avec la population.

La mise en œuvre du règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales est l'activité centrale de la Ville de Bienne pour contribuer à des systèmes alimentaires durables. La ville peut ainsi réduire les émissions, tout en sensibilisant une grande partie de la société.

Les objectifs formulés dans cette orientation sont les suivants : réduction des émissions de CO₂, réduction de la quantité de déchets, préservation de la biodiversité, contribution à une alimentation saine. Les entreprises de restauration de la ville jouent un rôle important à cet égard. En s'engageant à acheter des aliments issus de sources durables (cf. ch. 3) et à réduire le gaspillage alimentaire, elles contribuent à la réalisation de ces objectifs.

La Ville de Bienne estime que sa marge de manœuvre et ses possibilités pour influencer la consommation individuelle sont faibles. L'accent est donc mis sur la sensibilisation et l'information de la population de la ville ainsi que sur l'exemplarité de l'administration municipale et de la restauration collective publique.²³

La Ville de Bienne exploite les possibilités dans son domaine de compétence direct et sensibilise les consommatrices et consommateurs de demain dans les écoles à journée continue et dans les crèches.

¹⁶ [Ville de Bienne \(2003\) : RDCo 7.3-5 Règlement sur les soumissions.](#)

¹⁷ Entretien avec Nicole Witschi, responsable de projet et coordinatrice de Cité de l'énergie auprès du Service de l'environnement de la Ville de Bienne, du 15.02.2023.

¹⁸ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2021\) : Annexe 1-12 au procès-verbal du Conseil de ville n° 2.](#)

¹⁹ Entretien avec Nicole Witschi du 15.02.2023.

²⁰ [Ville de Bienne \(2020\) : Stratégie climatique 2050. partie protection du climat.](#)

²¹ Entretien avec Nicole Witschi du 15.02.2023.

²² Selon le rapport 2022 sur les mesures de protection du climat mises en œuvre et prévues, 13 mesures de la Stratégie climatique 2050 sont en cours d'élaboration, 10 autres sont en cours de mise en œuvre, trois sont déjà entièrement mises en œuvre, deux ont été examinées et ne sont pas réalisables à l'heure actuelle. Il n'y a encore aucune activité pour 13 mesures, et 11 mesures sont des tâches permanentes ([Ville de Bienne \(2022\) : Stratégie climatique 2050, partie Protection du climat. Rapport 2022 sur les mesures de protection du climat mises en œuvre et planifiées.](#)). Cf. également [Ville de Bienne \(2022\) : Rapport de gestion. Rapport de gestion, p.23f et p. 106.](#)

²³ [Ville de Bienne \(2020\) : Stratégie climatique 2050. partie protection du climat.](#) p. 30.

2.2 Intégration de la thématique dans les structures administratives et les ressources de la ville

Le Service de l'environnement de la Ville de Bienne comprend au total 300 équivalents temps plein (ETP) dans les domaines du climat/énergie, de la biodiversité, de la protection contre le bruit et de la protection de l'air. 200 ETP sont consacrés au climat. En raison du manque de personnel, l'accent est mis sur la sensibilisation et surtout sur la mise en œuvre du « *Règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales* » déjà mentionné. D'autres aspects du domaine de l'alimentation ne peuvent ainsi guère être traités au niveau de la ville, et il n'est pas prévu de mettre en place un service spécialisé dans l'alimentation durable.²⁴

Le comité de pilotage « Mise en œuvre des objectifs climatiques & Cité de l'énergie » coordonne en principe la partie protection du climat des mesures de la Stratégie climatique 2050 ainsi que le processus Cité de l'énergie et définit le cas échéant de nouvelles mesures. Il se réunit environ deux fois par an. Les directrices et directeurs des unités de l'administration municipale les plus importantes pour la protection du climat ainsi qu'ESB sont représentés dans le groupe de pilotage. Le Service de l'environnement est responsable de la conduite et de l'organisation des séances.²⁵

L'article 8 du règlement sur la protection du climat dispose en outre qu'un comité technique pour le climat doit conseiller le Conseil municipal en matière de politique climatique et faire des recommandations concernant les objectifs et les mesures de protection du climat de la ville. Ce comité technique doit se composer d'au moins une scientifique spécialiste du climat et d'un expert des énergies renouvelables ou de la mobilité respectueuse du climat. L'alimentation est indirectement couverte par un expert du domaine de l'énergie grise.²⁶

De manière générale, la collaboration sur le sujet de l'alimentation entre les différentes directions est considérée comme bonne par la Ville de Bienne. La Direction de la formation, de la culture et du sport collabore ainsi étroitement avec la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement et développe chaque année des offres pour les écoles dans le domaine du climat et de l'énergie. De plus, il existe une collaboration avec la Mairie, laquelle est responsable de l'urbanisme, pour l'utilisation éventuelle d'espaces libres, entre autres pour le jardinage urbain.²⁷

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des directions et des départements. Seuls ceux qui sont directement ou indirectement impliqués dans la thématique transversale de « l'alimentation » ou qui peuvent exercer une influence dans ce domaine sont mentionnés ici.

Mairie

- Secrétariat général
 - Organe consultatif en matière de marchés publics

Direction de la formation, de la culture et du sport

- Département des établissements médico-sociaux de Bienne
 - Centre d'accueil temporaire, établissements médico-sociaux
- Générations et quartiers
 - Crèches municipales
- Département Écoles
 - Écoles, écoles à journée continue
- Secrétariat général
 - Terrain Gurzelen

²⁴ Entretien avec Nicole Witschi du 15.02.2023.

²⁵ [Ville de Bienne, Conseil municipal \(2020\) : Approbation du procès-verbal / Procès-verbal de la séance du 06.07.2022.](#)

²⁶ Entretien avec Nicole Witschi du 15.02.2023.

²⁷ Entretien avec Nicole Witschi du 15.02.2023.

Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement

- Service de l'environnement
 - Climat
 - Conseils concernant les jardins
- Infrastructures
 - Secteur des espaces verts
 - Inspection de la voirie
 - Élimination de déchets et recyclage

Direction des finances

- Immeubles
 - Fermes

Direction de l'action sociale et de la sécurité

- Inspection de police
 - Secteur Police du commerce
 - Autorisations camions de restauration, hôtellerie et restauration, manifestations avec vente de boissons et de denrées alimentaires
 - Secteur manifestations et domaine public
 - Police des marchés

Ressources pour les infrastructures et les projets : coûts liés à la conception et à la mise en œuvre du règlement

Contenu	Fonds
Étude de faisabilité. Direction de la formation, de la culture et du sport Crédit séparé	212 500 CHF (Décompté 198'530.91 CHF)
Coûts pour la mise en œuvre du règlement, sur la base des devis détaillés de l'architecte, planificateur spécialisé en restauration ²⁸	8'150'000.00 CHF Répartis en : <u>Cuisine de production au sein de l'établissement médico-social Redern</u> Mesures de construction : 5 994 000 CHF Mesures d'exploitation : 556 000 CHF <u>Adaptation des crèches et des écoles à journée continue</u> Mesures de construction : 1'510'000 CHF Mesures d'exploitation : 90 000 CHF
Crédit supplémentaire pour les structures d'accueil biennoises (conception de projet)	280'000.00 CHF
	Total 8'642'500.00 CHF

L'aperçu ci-dessus montre clairement que la majeure partie des ressources financières a été allouée dans le cadre de la mise en œuvre du règlement pour une alimentation saine. Cela concerne notamment la construction ou la transformation d'infrastructures afin que les repas puissent être préparés dans une cuisine centrale pour la restauration collective des écoles et des crèches. Les coûts ultérieurs et les coûts d'exploitation courants pour la cuisine de production sont amortis par le prix des repas. Avec 74 000 repas/an estimés pour les crèches, les écoles à journée continue et l'EMS Redern (situation en janvier 2021), il faut compter 1,43 CHF par repas pour les amortissements.²⁹

²⁸ Document interne fourni par la ville de Bienne.

²⁹ Document interne fourni par la ville de Bienne.

2.3 Interventions parlementaires et initiatives déposées par la société civile sur cette thématique

Intervention parlementaire	Titre	Contenu
20220162³⁰ Motion Déposée le 19.05.2022	Libérer en 10 ans un tiers de l'espace public dévolu aux places de stationnement	Le conseil municipal est prié d'inscrire les points suivants dans un règlement (nouveau ou existant) : Les places de stationnement dans l'espace public sont réduites comme suit : au moins 4% de réduction en moyenne par an pendant 10 ans. Cela signifie qu'au bout de 10 ans, au moins un tiers de l'espace public destiné aux places de stationnement sera libéré pour d'autres usages publics. - Le conseil municipal rend compte chaque année de la réalisation des objectifs (par ex. dans le rapport de gestion).
20220030³¹ Postulat Déposé le 16.11.2022	Bienne doit devenir une « Villeverte »	Le conseil municipal est invité à viser le label « Villeverte suisse » comme contribution à une meilleure protection du climat, à la valorisation de l'espace urbain et à la promotion de la biodiversité. Le postulat est déclaré recevable et classé comme réalisé. ³²
20210258³³ Postulat Déposé le 9.11.2021	Orientation des fermes biennoises vers l'agriculture régénérative et biologique et collaboration avec les écoles biennoises	Le conseil municipal est invité à examiner les demandes suivantes et les mesures nécessaires pour y répondre : Les trois fermes appartenant à la ville de Bienne et à Macolin seront orientées vers l'agriculture biologique et régénérative. En outre, elles seront - dans la mesure du possible - mises à disposition de jeunes communautés en location (après l'expiration des contrats de location existants). ³⁴
20210291³⁵ Postulat Déposé le 29.09.2021	Bienne - site pour une économie écologiquement durable	Le Conseil municipal est prié de présenter des mesures visant à promouvoir les entreprises dont l'activité est écologiquement durable et qui créent des emplois à Bienne. Les entreprises sont considérées comme écologiquement durables lorsque <ul style="list-style-type: none"> - les produits présentent une durée de conservation nettement plus longue, comme cela a été démontré, - Les produits peuvent être réutilisés ou font partie de l'économie circulaire. D'autres points n'ont pas été mentionnés, car ils ne concernent pas le secteur alimentaire. ³⁶
20200365³⁷ Postulat Déposé le 18.11.2020	Bienne devient une Fair Trade Town	Fair Trade Town est une commune qui s'engage en faveur du commerce équitable. Dans ses décisions d'achat, elle tient compte de critères sociaux et écologiques et intègre de plus en plus de produits issus du commerce équitable. Les critères à ce sujet : <ul style="list-style-type: none"> - Le commerce de détail et la restauration/l'hôtellerie proposent des produits issus du commerce équitable ; - Les institutions et les entreprises utilisent des produits du commerce équitable ; - Le commerce équitable est mis en avant par le travail de relations publiques auprès de la population. Réponse : Postulat déclaré recevable ³⁸
20200314³⁹ Postulat Déposé le 14.10.2020	Un conseil du climat pour Bienne	Le Conseil municipal est prié d'indiquer dans un rapport quelles sont les conditions nécessaires à la création d'un conseil du climat pour Bienne. Postulat déclaré recevable ⁴⁰

³⁰ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2022\) : Nouvelles entrées parlementaires du 19 mai 2022.](#)

³¹ [Ville de Bienne, Secrétariat du Conseil \(2022\) : 1er procès-verbal du Conseil de ville. Séance du jeudi 20 janvier 2022, 18h00.](#)

³² [Ville de Bienne, Conseil municipal \(2022\) : Arrêtés du Conseil municipal 15.06.2022.](#)

³³ [PDA POP \(2023\) : Postulat 20210258 : Orientation des fermes biennoises vers une agriculture régénérative et biologique et collaboration avec les écoles biennoises.](#)

³⁴ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2022\) : Annexe 1-6 au procès-verbal du Conseil de ville n° 2 du 24 février 2022.](#)

³⁵ [Les Verts Bienne \(2023\) : Postulat 20210291 : Bienne - site pour une économie écologiquement durable.](#)

³⁶ [Ville de Bienne, Secrétariat du Conseil \(2022\) : 1er procès-verbal du Conseil de ville. Séance du jeudi 20 janvier 2022, 18h00.](#)

³⁷ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2020\) : Nouveautés parlementaires des 18 et 19 novembre 2020.](#)

³⁸ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2021\) : Annexe 1-15 au procès-verbal du Conseil de ville n° 11.](#)

³⁹ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2020\) : Nouvelles entrées parlementaires des 14 et 15 octobre 2020.](#)

⁴⁰ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2021\) : Annexe 1-13 au procès-verbal du Conseil de ville n° 4.](#)

20200256⁴¹ Postulat Déposé le 20.08.2020	Achats durables	Le Conseil municipal est invité à adapter l'ordonnance municipale sur l'achat et l'entretien de mobilier et de matériel aux objectifs climatiques et au règlement sur la protection du climat ainsi que de former les services chargés des achats dans le domaine des achats durables. Le postulat a été déclaré recevable. ⁴²
20200254⁴³ Motion Déposée le 20.08.2020	Soumission durable	Le Conseil municipal est invité à 1. Adapter le règlement de soumission aux objectifs climatiques ou au règlement climatique, dans la mesure où le droit de rang supérieur le permet, et le soumettre au Conseil de ville. 2. Le conseil municipal intègre la soumission durable comme point dans le rapport au conseil de ville sur le règlement climatique. Réponse : La motion est déclarée recevable.
20190461⁴⁴ Postulat Déposé le 19.12.2019	Ecoquartier municipal	L'intervention demande au Conseil municipal d'examiner la construction d'un écoquartier municipal. Réponse : Le Conseil municipal prolonge le délai de réalisation du postulat jusqu'en 2024. Le postulat doit être soigneusement étudié, car la Ville de Bienne s'attend à ce que le projet nécessite un effort financier important. Réponse : Le postulat a été déclaré recevable. ⁴⁵
20190384⁴⁶ Postulat Déposé le 24.10.2019	Jardinage urbain à Bienne	La Ville de Bienne est invitée à établir un rapport sur le jardinage urbain. Réponse : déclaré recevable ⁴⁷
20190288⁴⁸ Postulat Déposé le 22.08.2019	Ville sans pesticides	Pas encore rempli. Postulat déclaré recevable et point 1 classé ⁴⁹
20190367⁵⁰ Approuvé le 20.05.2021	Mise en œuvre du règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales / Crédit d'engagement / Message	La Commune municipale de Bienne décide : 1. d'approuver le projet « Mise en œuvre du règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales » et d'allouer à cet effet un crédit d'engagement d'un montant total de 8'150'000 CHF. 2. Les dépenses supplémentaires dues au renchérissement sont considérées comme approuvées. 3. Le Conseil municipal est chargé de l'exécution. Il est autorisé à apporter les modifications nécessaires ou opportunes au projet, pour autant qu'elles ne modifient pas le caractère général du projet. Le Conseil municipal est autorisé à déléguer ces compétences à la direction responsable.
20170202⁵¹ Interpellation Déposée le 28.06.2017	Quand les marchands (biennois) seront-ils à nouveau les bienvenus à Bienne ?	Le déménagement des exploitants de stands de marché de la rue de Nidau à la place du Marché-Neuf a entraîné un effondrement de leur chiffre d'affaires. Questions au conseil municipal sur le déménagement du marché. Réponse : La Ville de Bienne soutient l'élaboration d'une nouvelle stratégie.
20170127⁵² Postulat Déposé le 27.04.2017	Remettre les marchés au centre	Le Conseil municipal est prié de reconsidérer sa décision concernant le déplacement du marché mensuel de la rue de Nidau à la place du Marché-Neuf et d'élaborer une solution en collaboration avec toutes les parties concernées. Réponse : La décision est maintenue pour le moment. Une décision définitive sera prise après un essai limité dans le temps et une première évaluation.

⁴¹ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2020\) : Nouvelles entrées parlementaires des 19 et 20 août 2020.](#)

⁴² [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2021\) : Annexe 1-13 au procès-verbal du Conseil de ville n° 4.](#)

⁴³ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2021\) : Annexe 1-12 au procès-verbal du Conseil de ville n° 2, annexe 11.](#)

⁴⁴ [Ville de Bienne, Secrétariat du Conseil \(2019\) : 18e procès-verbal du Conseil de ville. Séance du jeudi 19 décembre, 18h00.](#)

⁴⁵ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2022\) : Nouvelles entrées parlementaires du 19 mai 2022.](#)

⁴⁶ [Ville de Bienne, Secrétariat du Conseil \(2019\) : 14e procès-verbal du Conseil de ville. Séance du jeudi 24 octobre 2019, 18h00.](#)

⁴⁷ Document interne fourni par la ville de Bienne.

⁴⁸ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2020\) : Annexe 1-26 au procès-verbal du Conseil de ville n° 4.](#)

⁴⁹ [Ville de Bienne \(2021\) : Rapport de gestion. Rapport de gestion.](#)

⁵⁰ [Ville de Bienne, secrétariat du Conseil \(2021\) : 09. procès-verbal du Conseil de ville. Séance du jeudi 20 mai 2021, 18h00.](#)

⁵¹ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2017\) : Annexe 1-8 aux procès-verbaux du Conseil de ville n° 16 + 17.](#)

⁵² [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2017\) : Annexe 1-4 au procès-verbal du Conseil de ville n° 13.](#)

20160308 ⁵³ Interpellation Déposée le 17.11.2016	Règlement sur l'alimentation saine : questions en suspens concernant la mise en œuvre et la transparence	Questions au Conseil municipal sur la mise en œuvre et sur les coûts du renouvellement. Réponse : Réponse donnée par le Conseil municipal
20150081 ⁵⁴ Initiative Déposée le 26.02.2015	« Pour une alimentation saine » : ne pas créer de faits préjudiciables lors de l'assainissement des cuisines dans les écoles et les crèches.	Lors de la rénovation des cuisines dans les écoles et dans les crèches et lors de leur planification, il doit toujours être possible de cuisiner et pas seulement de réchauffer. Réponse : Postulat déclaré recevable.
20120183 ⁵⁵ Motion Déposée le 10.05.2012	Renforcement du personnel dans le domaine de l'environnement	Augmenter les ressources humaines pour le domaine de l'environnement de 100 à 160%. Réponse : Refusé, car trop peu de ressources financières.
20110373 ⁵⁶ Motion Déposée le 20.10.2011	Fourchette Verte pour les écoles de jour et les crèches de la ville de Bienne	La motion demande au Conseil municipal d'attribuer le label « fourchette verte » aux repas servis dans les structures d'accueil publiques. Réponse du Conseil municipal : La motion doit être transformée en postulat afin qu'elle puisse être acceptée par le Conseil municipal.

2.4 Appartenance à des initiatives et à des réseaux interurbains

La Ville de Bienne est membre de l'Union des villes suisses et du groupe d'échange d'expériences ERFA « Alimentation durable » de l'UVS.⁵⁷ L'ERFA a été institutionnalisé en juin 2024 par l'Union des villes suisses en tant que groupe de travail "Alimentation durable". En outre, la ville remplit déjà quatre des cinq critères nécessaires à la reconnaissance en tant que Fairtrade Town.⁵⁸

3 Marchés publics et restauration collective publique

3.1 Restauration collective

La Ville de Bienne gère des écoles à journée continue et des crèches sur 18 sites différents où environ 1300 repas de midi sont servis aux enfants et au personnel par jour d'école. Pour l'ensemble de l'année, la ville s'attend à un total de 270 000 repas de midi dans les crèches, les écoles à journée continue et l'établissement médico-social de Redern (état en janvier 2021).

La restauration collective pour ces institutions publiques doit respecter les directives du règlement pour une alimentation saine déjà mentionné, car celui-ci s'applique aux écoles à journée continue, aux crèches et aux centres médico-sociaux de la ville.⁵⁹ La cuisine de production fournit en outre des repas et des apéritifs aux institutions et pour les manifestations municipales, sur demande et selon les possibilités. Étant donné que la Ville de Bienne ne possède pas d'autres cantines en dehors de ces institutions, par exemple au sein de l'administration municipale, le règlement couvre donc tous les lieux où la ville propose des repas. Les questions alimentaires, comme par exemple les directives pour les manifestations publiques et les apéritifs internes et externes de l'administration, sont actuellement discutées dans le groupe de travail sur les marchés publics.⁶⁰ En comparaison avec les autres villes suisses, ce règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil de la ville va très loin concernant la proportion des labels et les exigences envers la régionalité et pose les exigences les plus élevées pour une alimentation durable.

Le règlement a entraîné une adaptation des cuisines des crèches et des écoles à journée continue sur 12 sites au total. De plus, une grande cuisine de production a été installée à l'établissement médico-social de

⁵³ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2017\) : Annexe 1-12 au procès-verbal du Conseil de ville n° 3.](#)

⁵⁴ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2015\) : Annexe 1-15 au procès-verbal du Conseil de ville n° 08.](#)

⁵⁵ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2013\) : Annexe au procès-verbal du Conseil de ville n° 02.](#)

⁵⁶ [Ville de Bienne, Conseil de ville \(2012\) : Annexe au procès-verbal du Conseil de ville n° 09.](#)

⁵⁷ [Union des villes suisses \(2023\) : l'Union des villes suisses.](#)

⁵⁸ [Ville du commerce équitable \(2023\) : Biel/Bienne.](#)

⁵⁹ [Ville de Bienne \(2016\) : RDCo 8.1-1 Règlement sur l'alimentation saine](#)

⁶⁰ Entretien avec Nicole Witschi du 15.02.2023.

Redern, ce qui permet de préparer des menus selon le procédé Cook and Chill et de fournir à l'avenir les écoles à journée continue et les crèches municipales.⁶¹

3.1.1 Directives sur les parts de labels, les repas selon la pyramide, les parts de nourriture à base de plantes

Le règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales définit à l'article 3 (cf. 1.1) les principes relatifs aux exigences de qualité et aux normes de production des aliments, à la préparation et à la conservation des repas sains. C'est en lien avec ces exigences qu'est né le label « Alimentation saine », synonyme d'aliments sains, durables et produits localement.

Part des labels, exigences envers l'origine et standards de production des aliments

Étant donné qu'il s'agit de renforcer l'agriculture régionale et durable ainsi que la consommation d'aliments de production locale, il a été décidé que les aliments entrant dans la préparation des menus devaient en priorité être produits biologiquement, et ce autant que possible dans un rayon de 35 kilomètres. Les parts suivantes sont exigées pour la production biologique et la provenance :

- Les fruits et légumes doivent être à 60% régionaux, à 95% suisses et à 80% biologiques.
- La viande et la volaille doivent être produites à 80% au niveau régional, à 100% en Suisse et à 70% de manière biologique.
- Les produits laitiers doivent être produits à 85% dans la région, à 95% en Suisse et à 90% de manière biologique.
- Les œufs doivent être issus à 100% de l'agriculture biologique et de production suisse.
- Le poisson d'eau douce doit provenir à 100% de production suisse, tandis que le poisson d'eau salée doit être certifié MSC et le poisson d'élevage ASC.

En cas d'éventuelles difficultés d'approvisionnement, il est possible de déroger aux critères, notamment en ce qui concerne le rayon de 35 kilomètres. Dans le règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales, l'article 4 dispose en outre que la qualité des produits doit être contrôlée au moins une fois par an et qu'un rapport annuel doit être présenté au Conseil municipal.⁶²

Maintien de la qualité, alimentation conforme à la pyramide alimentaire et part des aliments d'origine végétale

Les repas sont cuits dans la cuisine centrale selon la méthode Cook and Chill et réchauffés au steamer sur les différents sites. Dans ce procédé, les repas sont directement refroidis par choc à moins de 4°C après une préparation classique, ce qui permet de garantir la qualité par un transport respectant la chaîne de froid.⁶³

Conformément au règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales, le plan des menus hebdomadaire dans les écoles à journée continue et les crèches municipales doit respecter les directives suivantes :

- 3x repas principaux végétariens
- 1x viande ou volaille
- 1x poisson
- Au moins 2x salade
- 2x dessert

Le petit déjeuner et les collations sont préparés par les différents établissements.⁶⁴ Des alternatives végétariennes doivent être proposées chaque jour, et des repas spéciaux sont préparés pour les enfants souffrant d'allergies. Le sucre et le sel ne doivent être utilisés qu'en petites quantités, et les produits carnés transformés comme les saucisses et la chair à saucisse ne doivent être servis que deux fois par mois au maximum. Les bouillies pour bébés sont également produites en qualité bio.

⁶¹ Ville de Bienne (2021) : Rapport du Conseil municipal au Conseil de ville, mise en œuvre du règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales / crédit d'engagement.

⁶² [Ville de Bienne \(2016\) : RDCo 8.1-1 Règlement sur l'alimentation saine.](#)

⁶³ [Ville de Bienne \(2023\) : Alimentation saine.](#)

⁶⁴ [Ville de Bienne \(2016\) : RDCo 8.1-1 Règlement sur l'alimentation saine.](#)

Pour garantir une alimentation équilibrée, un repas contient toujours un légume ou une salade, un aliment riche en protéines (œufs, produits laitiers, viande, poisson ou tofu) ainsi qu'un féculent comme les pommes de terre, les céréales et les légumineuses.⁶⁵ Des menus entièrement à base de plantes ne sont pas encore prévus, mais peuvent être facilement proposés en cas de demande accrue.⁶⁶

3.1.2 Déchets alimentaires

Le label « Alimentation saine » promet de générer moins de déchets. Il prévoit de renoncer au plastique, d'employer des barquettes réutilisables et de réduire au maximum le gaspillage alimentaire.⁶⁷ En outre, Bienne utilise le format des « Éco-conseils » pour sensibiliser au gaspillage alimentaire.⁶⁸

3.1.3 Subventionnement de menus durables

Le prix du repas doit rester fixé à 8 CHF après la mise en œuvre du règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales, pour autant que les prix de l'énergie et des marchandises ne changent pas drastiquement. La ville n'augmente donc que faiblement sa contribution aux repas par rapport à l'amélioration de la qualité. Les parents et les personnes investies de l'autorité parentale paient le même prix. Une augmentation future des quantités peut faire baisser les coûts d'investissement et l'amortissement. La cuisine de production est gérée dans un compte spécial et doit produire de manière à couvrir ses coûts.

⁶⁹70

3.2 Autres éléments concernant les marchés publics et les appels d'offres

La ville met à disposition des emplacements pour les food trucks sur la place Robert-Walser et sur l'Esplanade du Palais des Congrès.⁷¹

4 Promotion des structures de vente directe, du régionalisme et de la transparence

Jusqu'à présent, la ville de Bienne n'a pas défini de mesures directes pour promouvoir la vente directe dans une stratégie. L'espace public est néanmoins mis à disposition pour le marché hebdomadaire de Bienne. Selon le rapport sur le développement durable 2022,⁷² le canton de Berne encourage la création de valeur dans l'agriculture bio bernoise avec l'Offensive bio 2025. En outre, le projet partiel « Alimentation » encourage la formation dans le domaine de l'alimentation ainsi que la collaboration entre l'agriculture et la restauration. Cela doit contribuer à éviter les pertes et le gaspillage alimentaires et déboucher sur un modèle de consommation plus régional. Le canton de Berne a lancé d'autres mesures dans le cadre de la promotion de l'économie circulaire.⁷³

4.1 Soutien les initiatives visant à redéfinir les relations entre les consommateur·trice·s et les producteur·trice·s

Depuis 2017, la Ville de Bienne met à disposition le Terrain Gurzelen pour une utilisation intermédiaire avec l'association du même nom, ce qui a été garanti par un contrat. Initialement prévu pour une durée de trois ans, le contrat a été prolongé jusqu'à la date du début de la construction du nouveau lotissement

⁶⁵ [Ville de Bienne \(2023\) : Alimentation saine.](#)

⁶⁶ Correspondance électronique avec Nicole Witschi du 4 mai 2023.

⁶⁷ [Ville de Bienne \(2016\) : RDCo 8.1-1 Règlement sur l'alimentation saine.](#)

⁶⁸ [Ville de Bienne \(2023\) : Conseils environnementaux.](#)

⁶⁹ Ville de Bienne (2021) : Rapport du Conseil municipal au Conseil de ville, mise en œuvre du règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales / crédit d'engagement.

⁷⁰ Correspondance électronique avec Nicole Witschi du 4 mai 2023.

⁷¹ [Ville de Bienne \(2023\) : Foodtrucks à Bienne.](#)

⁷² [Canton de Berne, Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'environnement et de l'énergie \(2022\) : Développement durable dans le canton de Berne. Chiffres et faits 2022, p. 38.](#)

⁷³ Ibid., p. 37.

d'utilité publique.⁷⁴ Différents projets en lien avec l'alimentation durable sont menés sur le Terrain Gurzelen.

- « Un champ et un potager en ville »⁷⁵
- « Jardins » - cultiver soi-même des légumes dans le jardin communautaire
- « langSAMer » - Agriculture solidaire et champ d'activité pour les personnes en situation de tension
- « Kleinwirtschaft in der Stadt »
- « Apiculture » - Miel d'abeille du Terrain Gurzelen
- « Poules de stade »
- « Le champ de céréales de la Gurzelen »
- « Hot Pot Chilies » - des variétés spéciales de piments sont cultivées et transformées
- « Spiruline Bienne » - culture de l'algue spiruline, une alternative aux protéines animales
- « Robin Food » - l'association s'engage contre le gaspillage alimentaire
- « Patart : champ de patates et de légumes au stade » - champ de pommes de terre et de céréales géré collectivement⁴⁵

4.1.1 Marchés couverts, magasins pop-up, plateformes internet, épicerie participative, ACP

Il n'existe pas de marché couvert à Bienne. Les magasins et les projets qui s'engagent pour un lien plus direct entre les producteurs et les consommateurs ou pour plus de transparence ne sont pas explicitement mentionnés sur le site Internet de la ville de Bienne. Dans sa vision d'avenir pour le centre-ville⁷⁶, la ville part de l'idée que la disparition des commerces se poursuivra, mais que cela permettra à de nouveaux fournisseurs de produits et de services innovants et régionaux de dynamiser le centre-ville, par exemple temporairement avec des pop-up stores.

4.2 Marchés hebdomadaires

La ville de Bienne encourage également la vente directe de produits régionaux grâce aux marchés, en particulier le marché hebdomadaire qui a lieu deux à trois fois par semaine. Outre ce marché hebdomadaire qui propose des produits frais, notamment des légumes, un marché paysan et un marché aux oignons ont lieu une fois par an ainsi que de nombreuses autres formes de marchés, notamment des marchés mensuels, des marchés aux puces, des marchés d'artisans et des marchés de Noël.⁷⁷ Le règlement concernant les marchés⁷⁸ prévoit aussi la possibilité d'organiser des marchés de producteurs et des marchés en gros pour les grossistes en légumes les jours de marché ordinaires. Ces marchés doivent toutefois être séparés physiquement de ce dernier.

Des stands supplémentaires pour la vente et la consommation de denrées alimentaires ne peuvent actuellement pas être autorisés. L'emplacement des marchés, le prix au mètre linéaire ainsi que la location d'un stand municipal varient selon le type de marché. À côté des dispositions du règlement concernant les marchés qui portent notamment sur les prix de vente et les denrées alimentaires en provenance de l'étranger, il n'existe pas d'autres réglementations concernant le mode de culture ou la préférence accordée à la vente directe plutôt qu'à la revente⁷⁹.

4.3 Promotion des labels régionaux

Comme déjà indiqué au chapitre 3.1.1, le règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales comprend le label « Alimentation saine ». Dans le cadre de ce label, les repas doivent être préparés avec ménagement et de manière équilibrée à base de produits issus de l'agriculture biologique à Bienne. Les distances de transport doivent être aussi courtes que possible, ce qui implique que les produits proviennent de la région. Les aliments sont transportés par des voitures électriques, et l'on veille à ne pas produire de déchets alimentaires, à ne pas utiliser de plastique et à utiliser des barquettes réutilisables. Le label vise à renforcer l'économie biennoise et s'engage en faveur d'une production efficace et du maintien

⁷⁴ Document interne fourni par la ville de Bienne.

⁷⁵ [Terrain de la Gurzelen \(2023\) : Le champ de céréales du terrain de la Gurzelen, la moisson 2020!](#).

⁷⁶ [CI Centre-ville \(2018\) : Vision d'avenir du centre-ville de Bienne.](#)

⁷⁷ [Ville de Bienne \(2023\) : Marchés de Bienne.](#)

⁷⁸ [Ville de Bienne \(1987\) : RDCo 9.4-1 Règlement concernant les marchés.](#)

⁷⁹ Entretien avec Nicole Witschi du 15.02.2023.

des emplois dans la région. Les principes du label sont fixés dans le règlement et ont été résumés comme suit par la ville :⁸⁰

- L'alimentation et les menus sont équilibrés et adaptés aux catégories d'âge.
- Des produits frais, régionaux et issus de l'agriculture biologique sont utilisés.
- Les cuisiniers et cuisinières préparent les repas à Bienne selon la méthode « cook and chill ».
- La Ville recourt à des récipients réutilisables et n'utilise aucune substance nocive pour la santé pour la préparation, la conservation et la livraison des repas.
- La qualité des repas fait l'objet de contrôles réguliers.

Dans le canton de Berne, il existe également des labels régionaux de garantie qui font partie de la section « Le meilleur de la région » : Diemtigtal⁸¹, Parc naturel Gantrisch⁸², Oberland bernois⁸³ et Seeland⁸⁴. Les exigences y sont nettement moins élevées et ne concernent que l'aspect régional. 80% des ingrédients d'un produit doivent être régionaux, et l'ingrédient principal doit être entièrement régional. Au moins 2/3 de la valeur ajoutée de tous les produits régionaux doivent être générés dans la région.⁸⁵

4.4 Projets pour le développement régional (PDR)

La Ville de Bienne n'est pas directement impliquée financièrement dans les projets PRE suivants. Le projet PDR le plus proche est situé à Reconvilier. En plus de la mise en place d'un réseau de pistes équestres et de l'amélioration de l'hébergement des chevaux, ce projet se concentre sur l'optimisation de la commercialisation professionnelle de produits régionaux afin d'augmenter la valeur ajoutée dans l'agriculture.⁸⁶

Un autre projet PDR dans la région porte sur les légumes biologiques du Seeland et vise à créer une valeur ajoutée pour la culture maraîchère biologique dans le Seeland. Il poursuit également des objectifs de durabilité, tels la sauvegarde des ressources, la sensibilisation du public à une production locale et de qualité et une offre touristique régionale. Par son ampleur (investissement de 79 millions de francs) et le dynamisme des promoteurs, le PDR « Bio Gemüse Seeland » contribuera au rayonnement du « potager de la Suisse » dans une logique de durabilité. Le PDR « Bio Gemüse Seeland » est soutenu à hauteur de 7 millions de francs par la Confédération et à hauteur de 5,6 millions de francs par le canton.⁸⁷ On peut néanmoins se demander dans quelle mesure l'exploitation des sols organiques de certaines régions du Seeland peut être durable à long terme.

Le projet NPR (Nouvelle politique régionale) « Expériences touristiques avec cuisine régionale Bienne-Seeland » entend utiliser les potentiels régionaux pour créer des innovations dans le tourisme, la restauration et l'agriculture. Il comprend une analyse de marché et réunit les principales parties prenantes. De nouveaux modèles commerciaux pour les produits régionaux et les expériences touristiques doivent être développés sur cette base. Les promoteurs du projet sont Tourisme Bienne Seeland (TBS) ainsi que des spécialistes de la Haute école spécialisée bernoise et de l'Université de Berne.⁸⁸

4.5 Promotion de la durabilité et de la provenance régionale dans la restauration

La Ville de Bienne n'encourage ni ne finance actuellement de projets ou d'activités spécifiques dans la restauration privée.

⁸⁰ [Ville de Bienne \(2023\) : Alimentation saine.](#)

⁸¹ [Parc naturel du Diemtigtal \(2023\) : "Mmmmmmh, öppis Feins zum mitnehmen". Produits du parc naturel du Diemtigtal.](#)

⁸² [Parc naturel de Gantrisch \(2022\) : Produits régionaux certifiés.](#)

⁸³ [Regio Garantie \(2023\) : Marque "Produits régionaux de l'Oberland bernois."](#)

⁸⁴ [LOS Zélande \(2023\) : Marque régionale.](#)

⁸⁵ [Regio Garantie \(2023\) : Marque "Produits régionaux de l'Oberland bernois."](#)

⁸⁶ [Confédération suisse, Office fédéral de l'agriculture OFAG \(2016\) : Projet de développement régional "Marguerite". Description et objectifs du projet.](#)

⁸⁷ [Confédération suisse, Office fédéral de l'agriculture OFAG \(2021\) : Légumes bio du Seeland. Description du projet.](#)

⁸⁸ [Projets Regiosuisse \(2020\) : Expériences touristiques avec cuisine régionale Bienne-Seeland.](#)

4.6 Plateformes d'achat, de logistique et de mise en réseau pour les exploitations agricoles et la restauration

Jusqu'à présent, la Ville de Bienne n'a pas lancé de projet pour la création d'une plateforme logistique d'achat. Les dispositions du règlement pour une alimentation saine exigent néanmoins de nouvelles formes de logistique afin de fournir des produits adéquats à la restauration collective publique.

Pour la mise en œuvre du règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales, des fournisseurs et des producteurs pouvant livrer des produits dans un rayon de 35 km autour de la ville ou les produisant eux-mêmes ont été recherchés par appel d'offres et avec des séances d'information. Actuellement, la Ville de Bienne collabore avec des fournisseurs et différents producteurs de la région afin de se procurer des produits en quantité suffisante. Conformément aux appels d'offres, la Ville de Bienne conclut des contrats avec des garanties d'achat et des engagements à long terme.⁸⁹

4.7 Soutien logistique pour la vente directe

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

4.8 Promotion de structures de transformation à usage collectif

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

5 Surfaces agricoles utiles en mains publiques et agriculture urbain

5.1 Gestion des terres et des exploitations agricoles

La Ville de Bienne possède 142 hectares de terres arables et 436 hectares de prairies, dont 130 hectares d'espaces verts publics. Elle possède quatre fermes, y compris terres agricoles, à Bienne, Lamboing, Orvin et Macolin. Les exploitations agricoles de Lamboing, Orvin et Macolin sont en droit de superficie, un nouveau droit de superficie leur ayant été accordé récemment et les bâtiments leur ayant été vendus. La ferme Falbringenhof à Bienne fait également office de ferme-école avec ses 6,5 hectares (cf. 6.1.4). Les bâtiments d'exploitation ont été cédés à la Fondation Agriculture et Pédagogie, mais les terres appartiennent toujours à la Ville de Bienne. La ferme est exploitée selon les principes de la biodynamie.

Bienne privilégie en principe un mode de production biologique. Pour tenir compte de la durabilité sociale, il n'est pas envisageable de ne pas prolonger ou de résilier le contrat de bail pour imposer un mode de production biologique ou une conversion. En cas de changement de locataires, la préférence sera en revanche donnée à ceux qui souhaitent produire de manière biologique.⁹⁰

La ferme Falbringenhof est la seule ferme sur le territoire de la ville à disposer d'un contrat de prestations pour la formation.⁹¹ Elle travaille en étroite collaboration avec les écoles et vend ses produits directement dans le magasin de la ferme et au marché hebdomadaire de Bienne.⁹²

5.2 Promotion du jardinage urbain et des jardins communautaires

Les espaces verts publics de la ville de Bienne sont aménagés et entretenus par le Service municipal des espaces verts⁹³ qui s'est engagé à renoncer aux pesticides. Il est rattaché à la Direction des travaux publics,

⁸⁹ Correspondance électronique avec Nicole Witschi du 4 mai 2023.

⁹⁰ Interview avec Nicole Witschi du 15.02.2023. Cet élément de texte est un extrait de la réponse à une intervention déclarée pertinente par le Parlement. Jusqu'à présent, aucune décision concrète n'a été prise sur cette thématique en lien avec des terrains appartenant au patrimoine de la Ville de Bienne.

⁹¹ Entretien avec Nicole Witschi du 15.02.2023.

⁹² Document interne fourni par la ville de Bienne.

⁹³ [Ville de Bienne \(2023\) : Service municipal des espaces verts.](#)

de l'énergie et de l'environnement.⁹⁴ En outre, la ville se montre très ouverte aux projets de jardinage urbain, ce qui se reflète dans la mise à disposition du Terrain Gurzelen pour une utilisation temporaire.

Jardins communautaires et jardinage urbain

La ville loue à des associations des surfaces de 650 m² au chemin de la Passerelle - gérées par l'association « Arbre à palabres » - et de 1'100 m² au chemin du Bischofkänel et à la rue Reimann - gérées par l'association « Jardins communautaires Bienne » - pour une utilisation en tant que jardins communautaires. Diverses petites surfaces sur des terrains publics sont également utilisées pour le jardinage urbain :

- La parcelle n° 9764 près du Bärletweg ;
- Les parcelles 4856 & 4858 à la rue de Mâche ;
- Plusieurs jardins surélevés gérés par le Parlement des jeunes de la ville de Bienne ainsi que par l'Info Quartier de Mâche (Esplanade).⁹⁵

En outre, les espaces verts du Terrain Gurzelen peuvent être utilisés pour le jardinage urbain, et il existe un grand jardin communautaire (cf. 4.1). Projets de plus grande envergure sur des terrains privés :

- En 2012, le collectif « Occupy ta Friche » a occupé un terrain en friche de 2'000 m² appartenant à Swatch Group et l'a transformé en grand jardin communautaire. Une solution à l'amiable a finalement été trouvée avec Swatch Group, et le collectif livre même à présent ses légumes à la cantine de Swatch Group ;
- Des jardins communautaires se trouvent également sur le terrain de l'église réformée Saint-Paul au Blumenrain. L'Entraide protestante suisse (EPER) cultive les jardins avec des migrants.

Par ailleurs, le Service de l'environnement a proposé des conseils gratuits en matière de jardinage pour les espaces verts privés dans le but de promouvoir la biodiversité en ville.⁹⁶ Il est également possible d'obtenir des conseils sur la culture de légumes.⁹⁷ Le postulat « Urban Gardening in der Stadt Biel » déclaré pertinent par le Conseil de ville demandait d'élaborer un rapport sur le sujet. Le Conseil municipal a prévu d'examiner d'ici mars 2021 le potentiel de l'horticulture urbaine à Bienne, d'élaborer une stratégie et de montrer où la ville pourrait promouvoir l'horticulture urbaine par la remise de terrains. De premiers travaux préparatoires ont été faits, mais la stratégie n'a pas encore pu être finalisée par manque de ressources. Étant donné qu'une initiative privée prévoit la création d'un site Internet contenant des informations complètes sur le jardinage urbain à Bienne et qu'elle a présenté un projet convaincant dont la réalisation est soutenue par la ville avec un montant unique de 5000 francs, la Ville de Bienne renonce pour l'instant à d'autres activités. En cas d'éventuelles demandes concrètes de la population concernant la mise à disposition de terrains pour des projets de jardinage urbain, il sera toujours possible de voir si une solution peut être trouvée. Le postulat a donc été classé comme étant réalisé.⁹⁸

Jardins familiaux

La Ville de Bienne a loué des terrains à la Fédération Biennoise des Jardins Familiaux (FBJF) qui possède trois sections de jardins sur le territoire de la ville. La fédération se compose de cinq sections au total, à savoir Bienne-Sud, Boujean, Marais-de-Brügg, Marais-de-Mâche et Möösli-Brügg. Trois des sections, soit Bienne-Sud, Bötzingen et Mâche, se trouvent entièrement ou partiellement sur le territoire de la ville. Les terrains loués de la section Boujean appartiennent à 100% à la Ville de Bienne.⁹⁹ Au total, les trois sections attribuent environ 10,37 hectares de surface à 560 membres.¹⁰⁰

⁹⁴ Entretien avec Nicole Witschi du 15.02.2023.

⁹⁵ Entretien avec Nicole Witschi du 15.02.2023.

⁹⁶ [Ville de Bienne \(2023\) : Service municipal des espaces verts.](#)

⁹⁷ Entretien avec Nicole Witschi du 15.02.2023.

⁹⁸ Entretien avec Nicole Witschi du 15.02.2023.

⁹⁹ Entretien avec Nicole Witschi du 15.02.2023.

¹⁰⁰ [Association des jardiniers familiaux de Bienne \(2023\) : Les jardins du futur.](#)

L'exploitation est régie par le règlement de jardinage et de construction de la FBJF. Il est stipulé qu'au moins 1/3 de la surface de la parcelle doit être cultivée avec des légumes pour la consommation personnelle. Chaque locataire est tenu d'utiliser autant que possible des produits non toxiques ou biologiques pour combattre les ravageurs. Toutefois, il n'existe pas de règle explicite rendant obligatoire la culture biologique et interdisant les pesticides. Le règlement stipule simplement que les pesticides et les engrais doivent être utilisés avec la plus grande retenue, qu'ils doivent être limités au minimum et que les indications du fabricant doivent être respectées. Dans le cadre de la lutte contre les ravageurs, il faut aussi tenir compte des souhaits des locataires qui pratiquent le jardinage biologique.¹⁰¹

L'adhésion est possible en remplissant un formulaire sur le site Internet de la FBJF.¹⁰² Des parcelles seront à nouveau disponibles en 2023, de sorte que l'offre pourra à peu près couvrir la demande.

Conflits d'objectifs

La pression sur les surfaces augmente de manière générale dans la ville, car les constructions doivent être densifiées. Avec le changement climatique, les villes deviennent des îlots de chaleur ce qui nécessite une perméabilisation des surfaces. La Ville de Bienne fait aussi face à la concurrence des surfaces destinées aux loisirs et aux activités sportives¹⁰³.

5.3 Surfaces agricoles utiles et jardins familiaux de la Bourgeoisie de Bienne

À côté de grandes surfaces forestières, la Bourgeoisie de Bienne possède 200 ha de pâturages et deux vignobles ainsi que de nombreux biens immobiliers de toutes sortes, notamment des fermes de montagne, des exploitations agricoles de montagne et des parcelles construites en droit de superficie (métairies).¹⁰⁴ La propriété foncière de la Bourgeoisie de Bienne se répartit sur 10 communes (avant la fusion) du sud de la crête du Jura, entre Chasseral et la cluse de Reuchenette.

Le restaurant Hohmat de Macolin et son exploitation agricole à Évilard en font partie, et les fermes de montagne ou métairies suivantes également :

- Sässeli (La Heutte-Péry)
- Feuerstein (en droit de superficie, exploitation d'estivage avec fromagerie et métairie, Cortébert)
- Graben (en droit de superficie, exploitation d'estivage, Sonceboz-Sombeval)
- Ligerzberg (en droit de superficie, exploitation d'estivage avec métairie, Corgémont)
- Nidauberg (en droit de superficie, avec métairie, La Heutte/Sonceboz-Sombeval)
- Rägiswald (en droit de superficie, exploitation d'estivage avec fromagerie et métairie, Cortébert)

6 Sensibilisation et éducation

6.1 Campagnes et informations pour une alimentation durable et thèmes associés

Afin de sensibiliser la population, la Ville de Bienne a publié en 2020/21 divers conseils environnementaux, notamment sur l'alimentation, dans la Feuille officielle de Bienne et d'Évilard. Ces conseils sont également disponibles sur le site Internet de la ville. Concernant l'alimentation, on y trouve notamment des conseils tels que « Consommation de viande – moins c'est mieux », « Calendrier des saisons - bien plus que du chou en hiver » ou « Consommation durable - c'est la saison de la courge ».¹⁰⁵

En outre, des informations pour promouvoir la biodiversité sont mises à disposition sur le site web, et l'attention est attirée sur d'autres organisations comme la plateforme environnement et nature Naturnetz/Réseau nature, dont l'objectif est de mettre en réseau toutes les organisations actives dans le domaine de la nature et de l'environnement de Bienne, du Seeland et du Jura bernois.¹⁰⁶ La plateforme

¹⁰¹ [Association des jardiniers familiaux de Bienne \(1994\) : Règlement de jardinage et de construction.](#)

¹⁰² Association des jardiniers familiaux de Bienne (2023).

¹⁰³ Entretien avec Nicole Witschi du 15.02.2023.

¹⁰⁴ [Commune bourgeoise de Bienne \(2023\) : Propriété foncière. Tradition oblige.](#)

¹⁰⁵ [Ville de Bienne \(2023\) : Conseils environnementaux.](#)

¹⁰⁶ [Ville de Bienne \(2023\) : Nature et paysage. Que puis-je faire ?](#)

couvre des sujets tels la biodiversité, l'alimentation, la consommation, l'agriculture et le jardinage, le développement durable, les animaux, les plantes et la forêt et propose des événements et des activités pour les classes et les écoles en plein air.¹⁰⁷

Le Service de l'environnement de la Ville de Bienne sélectionne pour les écoles les nombreuses offres des prestataires publics et privés consacrées au climat et à l'environnement. Ces offres, notamment concernant l'alimentation, peuvent être financées par le Service de l'environnement.¹⁰⁸

En 2020/2021, la Ville de Bienne a publié chaque semaine des « conseils environnementaux » dans la Feuille officielle de Bienne et d'Évilard. Des conseils sur l'alimentation et le jardinage ont notamment été publiés, par exemple le conseil environnemental n° 58 « Jardiner sans tourbe – c'est plus écologique ». Les conseils environnementaux peuvent être consultés sur le site Internet de la ville de Bienne.¹⁰⁹

6.1.1 Événements

Les LabCityDays se sont déroulés à Bienne en septembre 2022 sous la devise « A quoi ressemblera la ville de demain ? ». L'association LabCity a recueilli de manière participative des idées et des propositions de mesures auprès de la population pour animer durablement l'espace urbain au centre-ville. L'accent a été mis sur la sensibilisation à l'importance et à la fonction du centre-ville en pleine mutation. Les idées de projets à ce sujet pouvaient être soumises sur le site Internet www.particibiienne.ch. La population a pu voter en ligne pour les meilleurs projets qui ont été présentés et évalués lors des journées thématiques.¹¹⁰ On y trouvait également des sujets liés à l'alimentation comme des projets de jardinage urbain et de restauration. La Ville de Bienne a soutenu le projet financièrement.¹¹¹

6.1.2 Soutien aux lieux d'échange et d'apprentissage

Il n'existe pas encore de lieu central d'apprentissage et d'échange sur l'alimentation à Bienne. Il convient toutefois de mentionner la ferme-école située sur le territoire de la ville qui est décrite plus en détail au chapitre 6.1.4. La Bibliothèque municipale propose en outre une « bibliothèque verte » avec des semences et des livres sur le jardinage, l'écologie et l'alimentation saine (voir 7.1).

6.1.3 Maison de l'alimentation

Une maison de l'alimentation n'est pas prévue pour le moment.

6.1.4 Intégration de la thématique dans l'enseignement scolaire, fermes-écoles et jardins scolaires

Fermes-écoles

41 fermes dans la partie germanophone du canton de Berne proposent des visites de classes par le biais de l'organisation « L'école à la ferme »¹¹². Les coûts du programme d'enseignement ainsi que le temps de préparation sont pris en charge conjointement par l'organisme cantonal responsable de « L'école à la ferme » et par l'école selon des taux cantonaux. La Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) du canton de Berne et l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) soutiennent également le programme. La ferme-école de Falbringen-Ried est également à la disposition des écoles de la ville de Bienne. Il s'agit de la seule ferme biologique sur le territoire de la ville. De nombreuses écoles profitent de cette offre et se rendent jusqu'à cinq fois par an à la ferme avec leurs classes pendant une demi-journée.¹¹³ L'objectif

¹⁰⁷ [Réseau nature \(2023\) : Manifestations sur la nature et le développement durable.](#)

¹⁰⁸ Entretien avec Nicole Witschi du 15.02.2023.

¹⁰⁹ [Ville de Bienne \(2023\) : Conseils environnementaux.](#)

¹¹⁰ [LabCity \(2022\) : Comment conçois-tu ta ville dans l'avenir ?](#)

¹¹¹ Document interne fourni par la ville de Bienne.

¹¹² « L'école à la ferme » est un projet partenaire de la communication de base « Paysannes & Paysans suisses » de l'agriculture suisse. Le programme est organisé de manière décentralisé. Dans chaque canton, il existe une organisation « L'école à la ferme » qui gère l'offre sur place. Au niveau national, l'offre d'enseignement est coordonnée par le Forum national « L'école à la ferme ».

¹¹³ Document interne fourni par la ville de Bienne.

est de permettre aux enfants et aux jeunes de la ville de découvrir l'agriculture et de mieux la comprendre.¹¹⁴

Jardins scolaires

Aucune information n'a été trouvée sur les jardins scolaires.

6.2 Formation professionnelle et continue

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

7 Réseaux et participation de la société civile

7.1 Soutien aux mouvements de la société civile et à la coopération en matière de recherche pour une alimentation plus durable

La Ville de Bienne a lancé le programme d'encouragement « Climat et énergie » le 1^{er} juillet 2023. 100 000 francs sont mis à disposition par an pour soutenir les particuliers qui prennent des mesures en faveur du climat. L'action des acteurs et actrices privés est importante pour atteindre les objectifs climatiques de Bienne.¹¹⁵

Une « bibliothèque verte » est proposée à la Bibliothèque de la Ville de Bienne. Les jardiniers amateurs peuvent s'y procurer des semences et des livres sur le jardinage, la nouvelle écologie, l'alimentation saine et le jardinage en ville. Diverses manifestations sont également prévues en été sur ces sujets. Le projet est soutenu financièrement par le canton de Berne et seulement indirectement par la ville de Bienne.¹¹⁶

7.2 Participation à la mise en place d'un conseil de l'alimentation ou d'un forum sur l'alimentation

En 2018/2019, la ville de Bienne a soutenu la mise en place d'un conseil politique alimentaire pour la région de Bienne qui souhaitait s'engager en tant qu'alliance de citoyens et de citoyennes pour un système alimentaire local, respectueux de l'environnement et socialement équitable. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) et la ville de Bienne ont soutenu le « Conseil politique alimentaire Région Bienne » par un financement initial de 20 000 CHF chacun. Une représentante de la ville était membre du comité directeur du conseil en train de se former. L'objectif était une orientation durable, du champ à l'assiette, conformément à l'Agenda 2030 des Nations Unies (SDG). Le but du conseil politique alimentaire était de promouvoir activement le changement durable du système alimentaire dans la région et de s'adresser aux représentants de la production, du commerce, de la transformation (y compris restauration), de la distribution, de la consommation et de l'élimination des déchets de Bienne et du Seeland. La population et les acteurs concernés devaient être impliqués dans le cadre d'un processus participatif. Le processus n'a finalement pas débouché sur la mise en place d'un conseil de l'alimentation. Les activités ont été interrompues en 2019 en raison des divergences d'opinion des acteurs impliqués et du manque de ressources.¹¹⁷

7.3 Autres projets de la société civile (sélection)

Les associations, campagnes et projets suivants s'engagent également pour plus de durabilité dans le système alimentaire biennois. La liste ne prétend pas être exhaustive.

Nourrir-la-ville : Réunit les acteurs/-trices du système alimentaire local afin de développer ensemble une stratégie à long terme pour l'approvisionnement régional et durable de la Ville de Bienne.¹¹⁸

¹¹⁴ [Muster Kurt \(o.A.\) : La ferme-école de Falbringen-Ried.](#)

¹¹⁵ [Ville de Bienne \(2023\) : Climat. Programme de promotion du climat et de l'énergie.](#)

¹¹⁶ Document interne, fourni par la Ville de Bienne et [Bibliothèque municipale, Bienne \(2023\) : La bibliothèque verte.](#)

¹¹⁷ Document interne mis à disposition par la Ville de Bienne et interview de Nicole Witschi du 15.02.2023.

¹¹⁸ [Nourrir la ville \(2023\) : Nourrir la Ville.](#)

TerreVision : L'association TerreVision est un projet d'agriculture contractuelle régionale qui existe déjà depuis 2011. Actuellement, l'association compte environ 170 membres, dont 14 producteurs/-trices et transformateurs/-trices professionnel-le-s qui fournissent des produits biologiques sur abonnement.¹¹⁹

Réseau Transition Suisse Romande - Le réseau des initiatives de Transition (reseautransition.ch) : Transition Biel Bienne est un regroupement local d'initiatives privées et régionales qui s'engagent pour le développement social et écologique de la région Bienne-Seeland. Parmi elles, on trouve de nombreuses initiatives privées consacrées à l'alimentation. Vous trouverez plus d'informations sur les différents projets sur le site web.¹²⁰

Vision 2035 : Journal bilingue existant depuis 10 ans selon la devise « Ensemble, changeons la ville ». Le journal de l'association compte aujourd'hui près de 500 abonnés et est tiré à 2000 exemplaires. Il paraît trois à quatre fois par an.¹²¹

Circular Gastronomy - Circular Monday : L'association « Circular Gastronomy Switzerland » organise une fois par mois la rencontre « Circular Monday » avec des conférences et des échanges d'expériences, accompagnés d'un savoureux repas thématique au restaurant écluse. L'événement s'adresse aux professionnels de la restauration ainsi qu'aux esprits novateurs qui s'intéressent à la restauration du futur. Outre Circular Gastronomy Switzerland, Sanu future learning SA et écluse font partie des partenaires de la manifestation Circular Mondays. Cette dernière est soutenue dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR).¹²²

Ässbar Bienne : échoppe qui s'engage contre le gaspillage alimentaire. Les produits de boulangerie de la veille sont vendus moins chers. Depuis peu, des fromages et des produits laitiers sont aussi proposés. Les produits invendus sont remis à des organisations d'utilité publique ou à Madame Frigo¹²³.

Wo auch Krummes eine Chance auf den Kochtopf hat [Où même les choses tordues ont une chance de se retrouver dans la casserole] : L'InfoQuartier de Mâche propose pendant le semestre d'hiver un marché de légumes bio entièrement placé sous le signe de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Des légumes de deuxième et de troisième catégorie y sont vendus à bas prix ce qui permet à des personnes disposant de moyens limités d'avoir accès à des légumes bio de qualité. Autre particularité : le tout fonctionne en libre-service¹²⁴.

Biu en Vert - Un festival durable et local :¹²⁵ L'objectif principal de ce festival est de réunir en un même lieu des acteurs /-trices locaux/-ales (artisan-e-s, producteurs /-trices bio, petits commerces, associations, collectifs ou thérapeutes et d'autres personnes encore) afin que les festivaliers et festivalières puissent découvrir ou redécouvrir leurs idées, projets et solutions pour un avenir plus durable, équitable et solidaire. Le festival est organisé en collaboration avec Bienne en Transition et Vision2035 sur le Terrain Gurzelen.

Résumé et conclusion

Le Règlement sur la protection du climat de la Ville de Bienne et la Stratégie climatique 2050 qui en découle donnent à Bienne un mandat pour la promotion d'une alimentation durable par le biais de la thématique « Réduire les émissions de la consommation ». Bienne tient compte de l'accord intercantonal révisé sur les marchés publics et fait examiner par le « groupe d'échange sur les marchés publics » mandaté par la ville dans quelle mesure il convient d'adapter le règlement municipal sur les soumissions. Cela fait notamment suite à une motion déclarée pertinente qui demande que le règlement municipal sur les soumissions soit mis en adéquation avec le règlement sur la protection du climat. Par ailleurs, le groupe d'échange sur

¹¹⁹ [Terre Vision \(2023\) : Terre Vision nous relie.](#)

¹²⁰ [Vision 2035 \(2019\) : Transition Biel Bienne. Nous nous engageons à Bienne et dans les environs pour un monde durable.](#)

¹²¹ Ibid.

¹²² Document interne fourni par la ville de Bienne.

¹²³ [Le bar Äss \(2023\) : Produits de boulangerie - Frais d'hier.](#)

¹²⁴ Document interne fourni par la ville de Bienne.

¹²⁵ Document interne fourni par la ville de Bienne.

les marchés publics examine dans quelle mesure il convient de fixer des directives pour les manifestations publiques et les apéritifs internes et externes à l'administration.

En comparaison avec les autres villes examinées dans cette étude, le « Règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales » de la Ville de Bienne qui est entré en vigueur en 2017 attire particulièrement l'attention, car il définit des exigences contraignantes et assez vastes en ce qui concerne la part de denrées alimentaires régionales, saisonnières et biologiques utilisées dans la restauration collective publique des structures de jour. Selon les groupes de produits, une part de 60 à 100% de denrées alimentaires régionales et biologiques est prescrit, le périmètre fixé à 35 kilomètres pour la provenance régionale pouvant être étendu en cas de difficultés d'approvisionnement.

L'historique de ce règlement est également intéressant, puisqu'il a été initié « du bas vers le haut » par un instrument de démocratie directe, en l'occurrence « l'initiative populaire municipale pour une alimentation saine ». Le projet municipal pour la mise en œuvre du règlement qui en a résulté a été exceptionnellement bien accepté par la population biennoise qui l'a approuvé avec 84% des voix. Le règlement agit ainsi comme levier efficace dans la restauration collective publique des structures d'accueil de jour biennoises pour promouvoir une alimentation durable et une agriculture biologique et régionale. Étant donné que la Ville de Bienne dispose de ressources financières limitées, elle se concentre sur la mise en œuvre du règlement pour une alimentation saine et sur le travail de sensibilisation, p. ex. avec des conseils environnementaux et des offres de conseil. Il n'est actuellement pas prévu de créer un service spécialisé dans l'alimentation durable.

Les nouvelles structures de vente directe, par exemple des plateformes logistiques d'achat, ne sont pas encouragées particulièrement à Bienne, mais comme dans de nombreuses villes suisses le marché hebdomadaire traditionnel joue un rôle important. En raison des dispositions du règlement mentionné, la commercialisation directe est indirectement renforcée au sens B2B, et les agriculteurs régionaux reçoivent des garanties d'achat grâce à des contrats et peuvent s'appuyer sur des engagements à long terme.

La ville privilégie l'exploitation biologique des 142 hectares de surface agricole qu'elle possède, mais ne souhaite pas procéder à des conversions forcées. Il existe un contrat de prestations pour la formation avec la ferme-école bio de Falbringen, ce qui permet aux écoles de Bienne de visiter la ferme plusieurs fois par an avec leurs élèves.

Depuis 2017, la ville met également à disposition le Terrain Gurzelen (ancien stade de football) pour une utilisation temporaire ce qui a favorisé la réalisation de nombreux projets liés à l'alimentation issus de la société civile, entre autres des projets de jardinage urbain et de jardins communautaires. De manière générale, aussi en dehors de ce site, la ville se montre ouverte à la création de jardins communautaires et offre des conseils pour une gestion durable des espaces verts et pour la culture de légumes. Une exploitation sans pesticides et biologique des jardins familiaux est certes fortement recommandée, mais elle n'est pas obligatoire.

La ville s'est également montrée ouverte à un conseil de l'alimentation et a soutenu financièrement le processus de conception. Le projet n'a toutefois pas dépassé la phase de planification faute d'accord entre les initiateurs/-trices et a été abandonné en 2019.

En tant que ville de taille moyenne comptant environ 55 000 habitants et disposant de ressources plutôt limitées, Bienne soutient dans la mesure du possible de nombreux projets, aussi petits, dans le domaine de l'alimentation durable, par exemple en facilitant les utilisations intermédiaires, en soutenant des initiatives privées ainsi que surtout avec le programme d'encouragement « Climat et énergie » qui soutient financièrement les particuliers réalisant des mesures en faveur du climat et donc aussi d'une alimentation durable. Le règlement pour une alimentation saine de la Ville de Bienne, qui va relativement loin et utilise entièrement le levier de la restauration collective avec des objectifs ambitieux pour atteindre une alimentation durable, est un exemple particulièrement novateur de promotion de cette dernière.

8 Bibliographie et sources

8.1 Actes législatifs de la Confédération suisse

AS 2020 641

Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) du 20.06.2019, <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2020/126/de> [03.11.23].

8.2 Actes législatifs du canton de Berne

BSG 731.2

Loi sur l'adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 08.06.2021, https://www.belex.sites.be.ch/app/de/texts_of_law/731.2 [03.11.23].

BSG 731.2-1

Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 15.11.2019, https://www.belex.sites.be.ch/app/de/texts_of_law/731.2-1/versions/2526 [03.11.23].

BSG 731.22

Ordonnance sur l'organisation des marchés publics (OOMP) du 05.11.2014, https://www.belex.sites.be.ch/app/de/texts_of_law/731.22/versions/2737 [03.11.23].

8.3 Actes législatifs de la Ville de Bienne

SGR 8.2-5

Règlement sur la protection du climat de la Ville de Bienne du 16.09.2020, https://biel-bienne.tlex.ch/app/de/texts_of_law/8.2-5 [03.11.23].

SGR 8.1-1

Règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales du 12.10.2016, https://biel-bienne.tlex.ch/app/de/texts_of_law/8.1-1 [03.11.23].

SGR 7.3-5

Règlement de soumission du 23.10.2003, https://biel-bienne.tlex.ch/app/de/texts_of_law/7.3-5 [03.11.23].

SGR 9.4-1

Règlement du marché du 19.02.1987, https://biel-bienne.tlex.ch/app/de/texts_of_law/9.4-1 [08.08.23].

8.4 Interventions parlementaires et initiatives de la Ville de Bienne

Les Verts Bienne (2023) : Postulat 20210291 : Bienne - site pour une économie écologiquement durable du 29.09.2021, <https://gruene-biel.ch/blog/news/biel-standort-fuer-oekologisch-nachhaltiges-wirtschaften> [08.08.2023].

PDA POP (2023) : Postulat 20210258 : Orientation des fermes biennoises vers une agriculture régénérative et biologique et collaboration avec les écoles biennoises du 09.09.2021, <https://pda-biel.ch/ausrichtung-der-bieler-bauernhoefe-auf-regenerative-und-biologische-landwirtschaft-und-zusammenarbeit-mit-den-bieler-schulen/> [08.08.23].

Ville de Bienne, Conseil de ville (2012) : Annexe au procès-verbal du Conseil de ville n° 09, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/6598/09b_rat_Anhang%20Protokoll%20SR%2009%20vom%2023.%20August%202012.pdf?fp=1583853684399 [15.08.2023].

Ville de Bienne, Conseil de ville (2013) : Annexe au procès-verbal du Conseil de ville n° 02, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/6571/02b_rat_Anhang%20Protokoll%20SR%2002%20vom%2021.%20Februar%202013.pdf?fp=1583850601383 [15.08.2023].

- Ville de Bienne, Conseil de ville (2015) : Annexe 1-15 au procès-verbal du Conseil de ville n° 08, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/4001/08b_Anhang_Protokoll_SR_08_vom_03._Juni_20151.pdf?fp=1583844566131 [15.08.2023].
- Ville de Bienne, Conseil de ville (2017) : Annexe 1-12 au procès-verbal du Conseil de ville n° 3, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/3960/03b_vom_23.02.17_Anhang1.pdf?fp=1583740566386 [15.08.2023].
- Ville de Bienne, Conseil de ville (2017) : Annexe 1-4 au procès-verbal du Conseil de ville n° 13, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/3986/13b_vom_19._Oktober_2017_Anhang1.pdf?fp=1583837954448 [15.08.2023].
- Ville de Bienne, Conseil de ville (2017) : Annexe 1-8 aux procès-verbaux du Conseil de ville n° 16 + 17, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/3996/17b_vom_14._Dezember_2017_GV_Anhang1.pdf?fp=1583838196305 [15.08.2023].
- Ville de Bienne, Conseil de ville (2020) : Annexe 1-26 au procès-verbal du Conseil de ville n° 4, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/22703/07_04%20vom%2020.%20Februar%202020_GV_Anhang.pdf?fp=1684143186080 [15.08.2023].
- Ville de Bienne, Conseil de ville (2020) : Nouveautés parlementaires des 18 et 19 novembre 2020, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/12195/20_18_19_Liste%20Neueing%C3%A4nge_18.u.19.11.pdf?fp=1606743922175 [08.08.2023].
- Ville de Bienne, Conseil de ville (2020) : Nouvelles entrées parlementaires des 14 et 15 octobre 2020, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/11587/20_16_17%20Parlamentarische%20Neueing%C3%A4nge%20SR%2014.15.10.2020.pdf?fp=1606742811459 [15.08.2023].
- Ville de Bienne, Conseil de ville (2020) : Nouvelles entrées parlementaires des 19 et 20 août 2020, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/11137/20_12_13_Liste%20Neueing%C3%A4nge_19.u.20.08.pdf?fp=1599035262550 [15.08.2023].
- Ville de Bienne, Conseil de ville (2021) : Annexe 1-12 au procès-verbal du Conseil de ville n° 2, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/16740/04_02%20vom%2014.%20Januar%202021_Anhang.pdf?fp=1640158481850 [08.08.2023].
- Ville de Bienne, Conseil de ville (2021) : Annexe 1-13 au procès-verbal du Conseil de ville n° 4, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/17923/07_04_02%20vom%2011.%20Februar%202021_Anhang.pdf?fp=1649139809712 [15.08.2023].
- Ville de Bienne, Conseil de ville (2021) : Annexe 1-15 au procès-verbal du Conseil de ville n° 11, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/19477/17_11%20vom%2024.%20Juni%202021_Anhang.pdf?fp=1661320147301 [08.08.2023].
- Ville de Bienne, Conseil de ville (2022) : Annexe 1-6 au procès-verbal du Conseil de ville n° 2 du 24 février 2022, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/22371/04_02%20vom%2024.%20Februar%202022_GV_Anhang.pdf?fp=1680251051988 [15.08.2023].
- Ville de Bienne, Conseil de ville (2022) : Nouvelles entrées parlementaires du 19 mai 2022 https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/18505/22_05_Liste%20Neueing%C3%A4nge%2019.05.pdf?fp=1654065032598 [08.08.23].
- Ville de Bienne, Conseil municipal (2020) : Approbation du procès-verbal / Procès-verbal de la séance du 06.07.2022, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/19361/22_Gemeinderatsbeschl%C3%BCsse%2017.08.2022.pdf?fp=1660903046196 [05.12.23].
- Ville de Bienne, Conseil municipal (2022) : Gemeinderatsbeschlüsse 15.06.2022, https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/18723/18_Gemeinderatsbeschl%C3%BCsse%2015.06.2022.pdf?fp=1655448786726 [15.08.2023].

Regio Suisse, Expériences touristiques avec cuisine régionale Bienne-Seeland ; étude de base et concept de mise en œuvre <https://regiosuisse.ch/projekte/projekt Datenbank?project-id=1832&title=touristische-erlebnisse-mit-regionaler-kulinarik-biel-seeland-basisstudie-und-umsetzungskonzept> [15.08.2023].

Réseau Nature (2023) : Manifestations sur la nature et le développement durable, <https://www.natur-netz-reseau-nature.ch/de/naturnetz> [10.11.23].

Terrain de la Gurzelen (2023) : Le champ de céréales du terrain de la Gruzelen, la moisson 2020 !, <https://terrain-gurzelen.org/projekt-getreidefeld/> [10.11.23].

Terre Vision (2023) : Terre Vision nous relie, <https://www.terrevision.ch/de> [10.11.23].

Union des villes suisses (2023) : L'Union des villes suisses, <https://staedteverband.ch/de> [08.08.23].

Ville de Bienne (2021) : News. Résultats de la votation du 26 septembre 2021, <https://www.biel-bienne.ch/de/news.html/29/news/2498> [03.11.23].

Ville de Bienne (2023) : Alimentation saine, <https://www.biel-bienne.ch/de/gesunde-ernaeh-rung.html/2781#:~:text=Début%202023%20démarre%20la%20ville,000%20repas%20par%20année%20préparés> [10.11.23].

Ville de Bienne (2023) : Climat. Programme d'encouragement Climat et énergie, <https://www.biel-bienne.ch/de/foerderprogramm-klima-energie.html/2889> [10.11.23].

Ville de Bienne (2023) : Conseils environnementaux, <https://www.biel-bienne.ch/de/umwelt-tipps.html/1197> [10.11.23].

Ville de Bienne (2023) : Foodtrucks à Bienne, <https://www.biel-bienne.ch/de/foodtrucks.html/1983> [10.11.23].

Ville de Bienne (2023) : Nature et paysage. Que puis-je faire?, <https://www.biel-bienne.ch/de/was-kann-ich-tun.html/327> [10.11.23].

Ville de Bienne (2023) : Service des espaces verts de la ville, <https://www.biel-bienne.ch/de/kostenlose-gartenberatung.html/1591> [10.11.23].

Ville de Bienne (2023a) : Marchés biennois, <https://www.biel-bienne.ch/de/maerkte.html/518> [10.11.23].

Ville d'Ernähren (2023) : Ville d'Ernähren, <https://stadt-ernaehren.ch/> [10.11.23].

Ville du commerce équitable (2023) : Biel/Bienne, <http://www.fairtradetown.ch/de/bielbienne> [10.11.23].

Vision 2035 (2019) : Transition Biel Bienne. Nous nous engageons à Bienne et dans les environs pour un monde durable, <https://vision2035.ch/transition-de/> [10.11.23].

8.7 Interviews

Entretien avec Nicole Witschi, responsable du projet Service Environnement de la Ville de Bienne, Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement de la Ville de Bienne (15.02.2023).